

# REGLEMENT

## Tarentaise COT Challenge : 25 et 26 mai 2024

VTT : samedi 25 mai 2024 - après-midi			
Parcours	Dénivelés	Horaires	Tarifs
45 km (randonnée)	1 500 m D+	de 14h05 jusqu'à 15h	7 € licenciés 10 € non licenciés
30 km CHRONOMETRE	1 000 m D+	14h (départ groupé)	17 €
30 km (randonnée)		de 14h05 jusqu'à 15h	7 € licenciés 10 € non licenciés
15 km (randonnée)	400 m D+		
TRAIL : dimanche 26 mai 2024 - matin			
Parcours	Dénivelés	Horaires	Tarifs
22 km	700 m D+	9h00	17 €
10 km	250 m D+	9h30	12 €
Course enfants et jeunes 1 / 2 / 4 km	–	9h45	1 €
TCC : Tarentaise COT Challenge : 25 et 26 mai 2024			
TCC long : Grand challenge	Chrono 30 km VTT + 22 km TRAIL		27 €
TCC court : Petit Challenge	Chrono 30 km VTT + 10 km TRAIL		

Inscriptions sur Logicourse : trail et chrono VTT  
Randonnées VTT : inscription sur place.

Le Tarentaise COT challenge (TCC) regroupe :

\* 30 km VTT chronométré (25 mai) + trail de 22 km (26 mai) pour le "TCC long" : ouvert au plus de 18 ans

\* 30 km VTT chronométré (25 mai) + trail de 10 km (26 mai) pour le "TCC court" : ouvert au plus de 16 ans

Le classement sera effectué par cumul du temps des 2 courses.

Inscription sur le site Logicourse : <http://www.logicourse.fr/>

Au moment de l'inscription pour le TCC fournir un certificat médical de non contre-indication pour la pratique de la course à pied et du VTT en compétition ou du sport en compétition datant de moins d'un an.

Tarif TCC :

27 € jusqu'au vendredi 24 mai 2024 à minuit.

Majoration de 5 € le 25 mai 2024 sur place.

Lots concurrents – Attention : limité aux 100 premiers inscrits

Seront récompensés lors de la remise des prix du Trail le dimanche 26 mai à midi :

- les 3 premiers scratches féminins et masculins sur les TCC court et long

- les premiers féminin et masculin des moins de 18 ans

L'engagement pour le TCC implique l'acceptation des 2 règlements ci-après.

# REGLEMENT

## LA TARENTAISIENNE VTT

### Samedi 25 mai 2024

#### Article 1 : ORGANISATION

Le Club Omnisports de Tarentaise (COT) organise, sous l'égide de l'UFOLEP (Union Française des Œuvres Laïques d'Education Physique), une épreuve dénommée La Tarentaisienne VTT proposant 3 parcours VTT, dont un chronométré.

#### Article 2 : PARCOURS ET DISTANCES

Les parcours empruntent routes, chemins et sentiers, et sont entièrement balisés.

Parcours :

- 15 km avec 400 m D+
- 30 km avec 1 000 m D+
- 45 km avec 1 500 m D+

Spécificité sur le 30 km : chronométrage avec un départ en masse à 14h00.

Les randonnées sur 15/30/45 km partiront après la course chronométrée.

#### Article 3 : INSCRIPTIONS ET TARIFS

##### **- 30 km course :**

Inscription sur le site Logicourse : <http://www.logicourse.fr/>

**Le parcours des 30 kms chronométré est ouvert aux coureurs de plus de 16 ans (cadets)**

Les vélos à assistance électrique ne sont pas autorisés.

Droits d'engagement

17 € course seule / 27 € TCC jusqu'au vendredi 24 mai 2024 à minuit.

Majoration de 5€ le 25 mai 2024 sur place.

*Toute participation à une compétition est soumise à la présentation obligatoire par les participants à l'organisateur :*

- ***d'une licence sportive, en cours de validité à la date de la manifestation, délivrée par une fédération uniquement agréée, sur laquelle doit apparaître, par tous moyens, la non contre-indication à la pratique du sport en compétition ou du VTT en compétition.***
- ***Ou d'un certificat médical d'absence de contre-indication à la pratique du sport en compétition ou du VTT en compétition, datant de moins de un an à la date de la compétition, ou de sa copie. Aucun autre document ne peut être accepté pour attester de la possession du certificat médical.***

Les droits d'engagement 30 km course comprennent :

- Dossard et puce
- Lots concurrents - Attention : limité aux 100 premiers inscrits
- Ravitaillements
- Un ravitaillement d'après course

##### **- Randonnées 15/30/45 km :**

Les inscriptions s'effectuent à la salle d'œuvre samedi 25 mai 2024 à partir de 13h00.

Les randonnées partiront à partir de 14h05, après le départ chrono.

La fiche d'inscription devra être complétée et signée.

Chaque participant devra être en possession d'une assurance personnelle couvrant également les dommages corporels et matériels causés à une tierce personne.

Pour les mineurs, une autorisation parentale complétée et signée par les parents est obligatoire.

Tarifs randonnées :

- Pour les licenciés UFOLEP et autres fédérations cyclistes : 7 €
- Pour tous les autres : 10 €

Les droits d'engagement randonnée comprennent :

- Des ravitaillements sur le parcours
- Un ravitaillement d'après course
- Un tirage au sort pour les randonneurs aura lieu à l'issue de la randonnée.

#### Article 4 : LES DOSSARDS

La remise des dossards s'effectuera à la salle d'œuvre de Tarentaise à partir de 12h30.

Des pointages étant effectués en plusieurs points du parcours, les dossards et plaques de cadres doivent être entièrement visibles.

#### Article 5 : ASSURANCE

Cette épreuve est couverte par une assurance spécifique (APAC).

L'organisation décline toute responsabilité en cas de perte, détérioration, vol de matériel ou d'équipements individuels.

#### Article 6 : HORAIRES

\* Pour le 30 km chrono : départ en masse à 14h00

\* Les randonnées partiront à partir de 14h05, après le départ chrono.

Heure de départ maximum pour le 45 km randonnée : 14h30

Heure de départ maximum pour le 30 km et le 15 km randonnée : 15h00

Chaque personne devra être de retour avant 19h00.

#### Article 7 : SÉCURITÉ

La sécurité sur le 30 km chrono est assurée par des secouristes, un médecin, et des bénévoles du COT. Les organisateurs, pour des raisons de sécurité, se réservent le droit de modifier le règlement, les parcours et les horaires.

Le port du casque aux normes en vigueur est obligatoire.

Les participants sont responsables de l'état de leur équipement.

Les équipements utilisés par les participants devront respecter les normes de sécurité en vigueur.

Tous les participants devront respecter le code de la route.

#### Article 8 : RESPECT ENVIRONNEMENT

Il est absolument interdit de jeter quelque déchet que ce soit le long du parcours. Des poubelles seront présentes sur le lieu d'arrivée et lors des ravitaillements. Une mise hors course peut être décidée en cas de manquement à cet article.

Respectons notre terrain de jeux !!!

#### Article 9 : RÉCOMPENSES

Sur le 30 km Chrono seront récompensés :

- les 3 premiers scratchs féminins et masculins.

- la première féminine et le premier masculin des moins de 18 ans

Remise des prix à 17h30

Un tirage au sort pour les randonneurs aura lieu à l'issue de la randonnée.

#### Article 10 : ANNULATION 30 km chrono

Toute demande d'annulation ne pourra être prise en compte que si elle est accompagnée d'un certificat médical adressée à l'adresse suivante avant le 24 mai 2024 :

COT, chez Patrick ANDRE, 779 chemin du Sapillon, 42660 TARENTEISE

#### Article 11 : DROIT À L'IMAGE

Les participants autorisent les organisateurs ainsi que leurs ayants droits, tels que partenaires et médias, à utiliser les images fixes et audiovisuelles sur lesquelles ils pourraient apparaître.

Article 12 : MESURES SANITAIRES

Toutes les mesures sanitaires éventuellement en vigueur le jour de la course seront mises en place et feront l'objet d'une adaptation du présent règlement

Article 13 : REGLEMENT

Le présent règlement est considéré comme accepté, par chaque participant, dès la validité de son inscription.  
Le Club Omnisports de Tarentaise, par l'intermédiaire du comité d'organisation, se réserve le droit de modifier de façon expresse le présent règlement.

# REGLEMENT

## Trail de Tarentaise

### Dimanche 26 mai 2024

#### Article 1 : ORGANISATION

Le Trail de Tarentaise est organisé par le Club Omnisports de Tarentaise (COT), association régie par la loi 1901, affilié à l'UFOLEP (Union Française des Œuvres Laïques d'Education Physique).

#### Article 2 : PARCOURS

5 parcours sont proposés avec un départ et une arrivée au village de Tarentaise.

Ils se situent entre 900 et 1 100 m d'altitude dans le Parc Régional du Pilat et empruntent à 95 % des monotraces, sentiers ou pistes forestières.

- 22 km avec 700 m de dénivelés positif
- 10 km avec 250 m de dénivelés positif
- 4 km avec 100 m de dénivelés positif
- 2 km avec 50 m de dénivelés positif
- 1 km avec 20 m de dénivelés positif

Il est expressément demandé aux participants de ne jeter aucun emballage ou papier sur le trajet.

#### Article 3 : CATEGORIES

Le parcours des 22 km est ouvert aux coureurs de 2004 et avant : Espoirs, Seniors, Masters.

Le parcours des 10 km est ouvert aux coureurs de 2008 et avant : Cadets, Juniors, Espoirs, Seniors, Masters.

Le parcours 5 km est ouvert aux jeunes de 2009 et 2010 : Minimes

Le parcours 2 km est ouvert aux enfants de 2011 à 2014.

Le parcours 1 km est ouvert aux enfants de 2015 à 2019.

#### Article 4 : LES DOSSARDS

La remise des dossards s'effectuera à la salle d'œuvre de Tarentaise à partir de 7h00.

Des pointages étant effectués en plusieurs points du parcours, les dossards doivent être entièrement visibles.

#### Article 5 : HORAIRES DE DEPART

- 22 km à 9h00
- 10 km à 9h30
- Course enfants et Jeunes à 9h45

#### Article 6 : INSCRIPTIONS

Les inscriptions seront faites uniquement sur le site <http://www.logicourse.fr/> jusqu'au samedi 25/05/2024 à 12h00.

Inscriptions possibles sur place le jour J avec majoration de 5€.

Pour les courses enfants et jeunes, inscriptions sur place le dimanche.

Conformément à la réglementation des courses Hors Stade de la FFA, pour que toute inscription soit valide :

« Toute participation à une compétition est soumise à la présentation obligatoire par les participants à l'organisateur :

• d'une licence Athlé Compétition, Athlé Entreprise, Athlé Running délivrée par la FFA, ou d'un « Pass' J'aime Courir » délivré par la FFA et complété par le médecin, en cours de validité à la date de la manifestation. (Attention : les autres licences délivrées par la FFA (Santé, Encadrement et Découverte ne sont pas acceptées),

• ou d'une licence sportive, en cours de validité à la date de la manifestation, sur laquelle doit apparaître, par tous moyens, la non contre-indication à la pratique du sport en compétition, de l'Athlétisme en compétition ou de la course à pied en compétition et délivrée par une des fédérations suivantes :

- o Fédération des clubs de la défense (FCD),
- o Fédération française du sport adapté (FFSA),
- o Fédération française handisport (FFH),
- o Fédération sportive de la police nationale (FSPN),
- o Fédération sportive des ASPTT,
- o Fédération sportive et culturelle de France (FSCF),
- o Fédération sportive et gymnique du travail (FSGT),
- o Union française des œuvres laïques d'éducation physique (UFOLEP),

• ou pour les majeurs d'un certificat médical d'absence de contre-indication à la pratique du sport en compétition ou de l'athlétisme en compétition ou de la course à pied en compétition, datant de moins d'un an à la date de la compétition, ou de sa copie. Aucun autre document ne peut être accepté pour attester de la possession du certificat médical »

Droit d'engagement (frais d'inscription internet compris) :

- Trail 22 km : 17 €
- Trail 10 km : 12 €
- Challenge TCC : 27 €

Majoration de 5 € le 26 mai 2024 sur place.

Courses enfants et jeunes : 1 € (inscriptions sur place)

Les droits d'engagement comprennent :

- Dossard et puce
- Lot concurrent – Attention : limité aux 500 premiers inscrits
- Ravitaillements
- 1 € sera reversé à l'association Handicap Évasion : <http://www.hce.asso.fr/>
- Un buffet campagnard d'après course

#### Article 7 : SECURITE

La sécurité est assurée par des secouristes, un médecin, et des bénévoles du COT. Les organisateurs, pour des raisons de sécurité, se réservent le droit de modifier le règlement, les parcours et les horaires.

Pour le 22 km le port d'une réserve d'eau (porte bidon ou Camelbak) ainsi que des barres de céréales ou autres est fortement recommandé. **En cas d'abandon, pour éviter le déclenchement de secours et des recherches inutiles, il est impératif de le signaler à un poste de ravitaillement ou à un contrôleur et de restituer sa puce à l'organisation.**

#### Article 8 : RAVITAILLEMENT

- Parcours 10 km : 1 poste
- Parcours 22 km : 2 postes

Un buffet campagnard est prévu à l'arrivée à partir de 11h30.

#### Article 9 : CHRONOMETRAGE

Le chronométrage des 2 courses adultes est effectué par puces électroniques gérées par l'association Logicourse. Attention : arrêt du chronométrage et fermeture des parcours à 12h00. Le coureur n'ayant pas franchi la ligne d'arrivée à cette barrière horaire se verra retirer sa puce et ne sera plus sous la responsabilité de l'organisation (Ceci dans le but de libérer les postes médicaux et de bénévoles).

#### Article 10 : CLASSEMENTS / RECOMPENSES

La remise des prix s'effectuera à 12h00 à la salle d'œuvre de Tarentaise. Un classement par catégorie sera établi. Seront récompensés :

- les 5 premiers scratches féminins et masculins sur le 22 et le 10 km
- les premiers féminin et masculin espoirs sur le 22 km
- les premiers féminin et masculin cadets, juniors et espoirs sur le 10 km

#### Article 11 : ASSURANCE

*Responsabilité Civile*

Conformément à la loi, l'organisateur a souscrit une assurance responsabilité civile pour la durée de l'épreuve auprès de l'UFOLEP, cette assurance couvre les conséquences de leur responsabilité civile, celles de leurs préposés et de leurs participants.

#### *Individuelle accident*

Les licenciés bénéficient des garanties accordées par l'assurance liée à leur licence sportive. Il incombe aux autres participants de s'assurer personnellement. L'organisation ne peut en aucun cas être tenue pour responsable en cas d'accident ou de défaillance consécutifs à un mauvais état de santé ou à une préparation insuffisante.

#### Article 12 : DROIT A L'IMAGE

Les concurrents, de part leur participation au Trail de Tarentaise, autorisent les organisateurs ainsi que les ayant droits tels que les médias, partenaires à exploiter les images sur lesquelles ils pourraient apparaître.

#### Article 13 : RESPECT ENVIRONNEMENT

Il est absolument interdit de jeter quelque déchet que ce soit le long du parcours. Des poubelles seront présentes sur le lieu d'arrivée et lors des ravitaillements. Une mise hors course peut être décidée en cas de manquement à cet article.

Respectons notre terrain de jeux !!!

#### Article 14 : ANNULATION

Toute demande d'annulation ne pourra être prise en compte que si elle est accompagnée d'un certificat médical adressée à l'adresse suivante : " COT, chez Patrick ANDRE, 779 chemin du Sapillon, 42660 TARENTEISE " avant le 24 mai 2024.

#### Article 15 : MESURES SANITAIRES

Toutes les mesures sanitaires éventuellement en vigueur le jour de la course seront mises en place et feront l'objet d'une adaptation du présent règlement

#### Article 16 : REGLEMENT

La participation au Trail de Tarentaise implique la connaissance et l'acceptation expresse du règlement.

Le Club Omnisports de Tarentaise, par l'intermédiaire du comité d'organisation, se réserve le droit de modifier de façon expresse le présent règlement.